

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 30
Votes exprimés : 30
POUR : 30
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 mars 2025
Date d'affichage :
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Frédéric CARRE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
EXERCICE 2024 – SPANC**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la note synthétique des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2024 de la Communauté de Communes du Serein ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget SPANC de la Communauté de Communes du Serein,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Balance générale 2024

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 630,24 €
Opérations de l'exercice	10 438,76 €	32 291,32 €
TOTAUX	10 438,76 €	40 921,56 €
Résultats de clôture		30 482,80 €

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Financier Unique du Budget SPANC de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS.

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte Financier Unique 2024, par un vote à main levée, le Président ne participant pas au vote,
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Compte Financier Unique 2024 du budget SPANC est approuvé.

Le Conseil Communautaire donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 16/04/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com